

Brexit : Quel impact sur le marché européen de l'électricité ?

31.01.2020 • EUROPE • LA DÉFENSE

Le 31 janvier 2020 marque le départ du Royaume-Uni de l'Union Européenne. Cet éloignement ne signifie toutefois pas la fin des échanges d'électricité entre la France et le Royaume-Uni.

Le Brexit marque le départ du Royaume-Uni de l'Union Européenne mais pas la fin de l'Europe de l'électricité : les électrons continueront de traverser la Manche grâce aux interconnexions reliant la France au Royaume-Uni. En 2018, le solde des échanges avec la Grande-Bretagne était exportateur à hauteur de 13 TWh, en progression par rapport à 2017. Ces échanges devraient continuer et s'amplifier puisque l'interconnexion IFA 2 sera mise en service fin 2020. « Notre avenir est commun. Jamais l'Europe n'a été aussi nécessaire pour assurer la sécurité et l'équilibre permanent du réseau électrique. » affirme François Brottes dans une tribune publiée dans Les Echos en mai dernier.

Durant la période de transition, jusqu'au 31 décembre 2020, les accords en cours et les règlements européens (CACM, FCA, ...) continuent à s'appliquer. Après cette période de transition, les échanges d'électricité continueront entre l'Union Européenne et le Royaume-Uni selon des modalités restant à préciser. En cas de pic de consommation en Angleterre et/ou en France, il sera toujours possible de continuer à exporter/importer entre la France et la Grande-Bretagne.

Vos contacts - National

**Lola BEAUVILLAIN DE
MONTREUIL**

National

Responsable des relations presse

T+33_(0)1 41 02 16 76

P+33_(0)7 62 80 34 66

Écrivez-nous

Perrine MAS

National

Attachée de presse

T+33_(0)1 41 02 12 79

P+33_(0)7 76 11 72 67

Écrivez-nous



